



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 29 novembre 2022

ÉLABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION DE L'ARDIÈRES

Le bassin versant de l'Ardières, ayant connu des phénomènes d'inondations importants en 1993, 1996, 2000 et 2008, les services de l'État ont mené une étude hydraulique afin de qualifier et de quantifier le risque inondation sur l'ensemble de son territoire.

Suite aux résultats de cette étude, le préfet du Rhône a décidé de doter le bassin versant de l'Ardières d'un plan de prévention des risques naturels d'inondation. 17 communes sont concernées par ce plan de prévention : Les Ardillats, Deux-Grosnes, Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais, Cercié, Chénelette, Chiroubles, Lantignié, Marchampt, Odenas, Quincié-en-Beaujolais, Régnié-Durette, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Lager, Taponas, Vernay, Villié-Morgon.

Le plan de prévention des risques naturels d'inondation a pour principal objet de définir les mesures d'interdictions ou de prescriptions qui s'imposeront à toute nouvelle construction ainsi qu'à l'existant, en fonction du niveau de risque dû aux inondations. Il mettra également l'accent sur la non aggravation du ruissellement des eaux pluviales, et concernera tous les nouveaux aménagements dans le bassin versant.

Compte-tenu des enjeux importants liés à l'élaboration du plan de prévention des risques naturels d'inondation et à sa mise en œuvre, une réunion publique permettra à la population de l'ensemble des communes concernées de [prendre connaissance du futur zonage et du règlement](#) associé à ce plan de prévention du risque inondation.

Cette réunion d'information et d'échanges, organisée par les services de l'État, sera ouverte à tous et se tiendra à :

Beaujeu, le lundi 12 décembre 2022 à 19h00
Théâtre de Beaujeu – Place de l'Hôtel de Ville

**Cabinet du préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes**

Benoît GAILLET
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr
Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème
En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69